

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4759

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession, à l'Adapei, d'un immeuble situé 27, rue des frères Amadéo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'Adapei du Rhône a sollicité la Communauté urbaine pour lui trouver un terrain afin de permettre la construction d'un institut médico-éducatif.

Il a été décidé de lui donner satisfaction et de lui proposer le lot n° 5 du lotissement communautaire situé 27, rue des frères Amadéo à Vénissieux.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 10 000 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 1303, 1306 et 1308 de la section B.

L'Adapei du Rhône a accepté de traiter au prix de 550 000 €, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'Adapei d'un immeuble situé 27, rue des frères Amadéo à Vénissieux.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 550 000 € en recettes : compte 775100 - fonction 90 - opération 0535,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 130 683,27 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 90 et en recettes : compte 211 100 - fonction 90 - opération 0535,

- moins-value réalisée : 580 683,27 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,